

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.

Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

M. MOUNIER Lucien a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme MARCON Catherine a donné son pouvoir à Mme DREVET Hélène.

Date de convocation :

Le 21 mai 2024

Date d'affichage :

Le 21 mai 2024

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° :

DC/2024-05-27/10

OBJET DE LA SEANCE :

Personnel

Création de poste

Services administratifs

Il rappelle ensuite la délibération n° DC/2023-09-04/14 du 4 septembre 2023 créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17.50 heures par semaine au sein du service administratif de la collectivité.

Il indique au Conseil Communautaire que suite à la demande de mutation de l'agent recruté sur ce poste, il convient de créer un nouveau poste au grade d'adjoint administratif territorial issu de la filière administrative (catégorie C) sur un temps non complet de 17.50 heures par semaine et rappelle que les missions de ce poste seront d'assurer la gestion de l'accueil physique et téléphonique, des opérations de comptabilité et de secrétariat divers au sein du service administratif de la collectivité.

AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052710-DE
Reçu le 03/06/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial sur un temps non complet de 17.50 heures par semaine,
- indique que la prise de poste prendra effet au 23 mai 2024,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants s'il n'est pas pourvu par un fonctionnaire en application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique,
- autorise le Président à signer tout document utile à intervenir concernant ce dossier et à modifier le tableau des effectifs correspondants,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,



*certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052710-DE
Reçu le 03/06/2024

Affichage et publication effectués le